



INFO NEGO

13 novembre 2025 – INFO-NÉGO #21



Signature officielle de la convention collective

Chers membres,

Nous sommes heureux de vous confirmer que la convention collective est officiellement signée.

La signature a été complétée aujourd'hui par toutes les parties.

Fait cocasse : afin d'accélérer le processus et éviter tout délai, un Uber a même été utilisé pour faire circuler le document entre Laval → Montréal → Valleyfield pour un retour à Montréal. Une collaboration efficace... et créative!

Ce que cela signifie:

- La convention sera envoyée au ministre du travail pour l'enregistrement officiel
- La nouvelle convention collective s'applique
- Vous pouvez dès maintenant procéder versements des rétroactivités.

Vous avez 90 jours à la signature de la convention pour verser les rétros aux travailleuses.



Documents

La version signée de la convention collective sera transmise aux membres dès réception des fichiers finaux.

Nous sommes à travailler la révision du guide d'interprétation. Nous vous le ferons parvenir dès que possible.

Merci à tous pour votre patience et votre soutien!

Votre dévoué comité de négociation